

CONSERVATOIRE DE BOURGES

MUSIQUE • DANSE • THÉÂTRE

Plaquette pédagogique

2025-2026

100%
EAC

Bourges 2028
COMITÉ LOCAL
du Plan de
Europe 2025
de la Région
Centre-Val de Loire



BOURGES

Le Conservatoire de Bourges

1921 : Fondation de l'École Nationale de Musique et de Danse de Bourges

2007 : L'École Nationale de Musique et de Danse devient Conservatoire à Rayonnement Départemental, un établissement d'enseignement artistique en Musique, Danse et Théâtre classé par le Ministère de la Culture.

LE CONSERVATOIRE EN CHIFFRES :

- Plus d'un millier d'élèves,
- Environ 55 professeurs,
- 43 disciplines,
- Une quinzaine d'agents administratifs et techniques.

LE CONSERVATOIRE DE BOURGES A DEUX VOCATIONS :

- Former des amateurs de qualité,
- Préparer l'accès aux concours de haut niveau pour les élèves aptes à devenir professionnels de la musique, de la danse et du théâtre.

IL A QUATRE MISSIONS PRINCIPALES :

- Missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé,
- Missions d'éducation artistique et culturelle,
- Missions de développement des pratiques artistiques des amateurs et d'accompagnement des futurs professionnels,
- Missions dévolues à un pôle ressources pour les établissements d'enseignements artistiques et pour les artistes.

Disciplines

LES DISCIPLINES ENSEIGNÉES SONT RÉPARTIES EN DOUZE DÉPARTEMENTS:

Département Bois : basson, clarinette, flûte, hautbois, saxophone.

Département Claviers et percussions : basse continue, clavecin, orgue, percussions, piano.

Département Compositions électroacoustiques : arts sonores, musique improvisée totale (MIT), musique actuelles électroniques (MAE)

Départements Cordes : alto, contrebasse, guitare classique, harpe, luth, violon, violoncelle.

Département Culture musicale : analyse, culture musicale, écriture, formation musicale.

Département Cuivres : cor, euphonium, saxhorn, trombone, trompette, tuba.

Département Danse : barre au sol, classique, contemporain, modern jazz, jazz ballon.

Département Jazz et Musiques Actuelles Amplifiées : banjo, batterie, guitare basse, guitare électrique, piano jazz, trompette jazz.

Département Musiques Traditionnelles : cornemuse, vielle à roue, musique arabo-andalouse.

Département Petite Enfance : atelier de sensibilisation au mouvement et à la musique, jardin musical, éveil musique et danse, initiation musique et danse, interventions en milieu scolaire.

Département Théâtre : pratique théâtrale et répertoire, histoire du théâtre, théorie du jeu.

Département Voix : chant choral, chant lyrique, chœur petits chanteurs, chœur jeunes chanteurs, chœur ados, chœur de femmes niveau 1, chœur de femmes niveau 2, chœur lyrique de femmes, chœur d'hommes.

Éducation Artistique et Culturelle

Le Conservatoire s'investit dans l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en contribuant à la sensibilisation de la personne et du citoyen. Il s'inscrit notamment dans un partenariat privilégié avec l'Éducation Nationale par l'intermédiaire d'enseignants titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI). Ce partenariat inclut l'aménagement du temps de la scolarité pour les classes à horaires aménagés en écoles élémentaires et en collèges.

L'éducation artistique et culturelle se doit de toucher un large public, des plus jeunes aux seniors, et d'être inclusive.

Les crèches de la Ville de Bourges et les écoles élémentaires (2700 élèves) bénéficient d'interventions hebdomadaires de nos intervenantes en milieu scolaires hors les murs.

Des spectacles à destination des scolaires font partie de la programmation de l'Auditorium Corinne-Dadat. Les élèves de maternelle, élémentaire, collège et lycée du département ont la possibilité d'assister à des représentations musicales, chorégraphiques ou théâtrales.



Parcours-études

La pratique de la musique, de la danse et du théâtre nécessite un travail régulier de la part des élèves. Dans le cas de la pratique d'un instrument, il est nécessaire que les élèves puissent accéder à un instrument à leur domicile (prêt, location ou achat), ou s'engager à venir travailler régulièrement au Conservatoire s'il n'est pas possible d'avoir d'instrument à domicile (piano, harpe, percussions...).



Parcours-études Éveil et découverte

Atelier 0-3 ans
« sensibilisation au
mouvement et à la
musique »

45 minutes toutes
les deux semaines
Inscription à la
séance et sur
réservation

Présence
obligatoire d'un
représentant légal

Jardin musical
Petite section de
maternelle

45 minutes
hebdomadaires

Éveil
musique et danse
Moyenne section de
maternelle

45 minutes
hebdomadaires

Éveil
musique et danse
Grande section de
maternelle

45 minutes
hebdomadaires

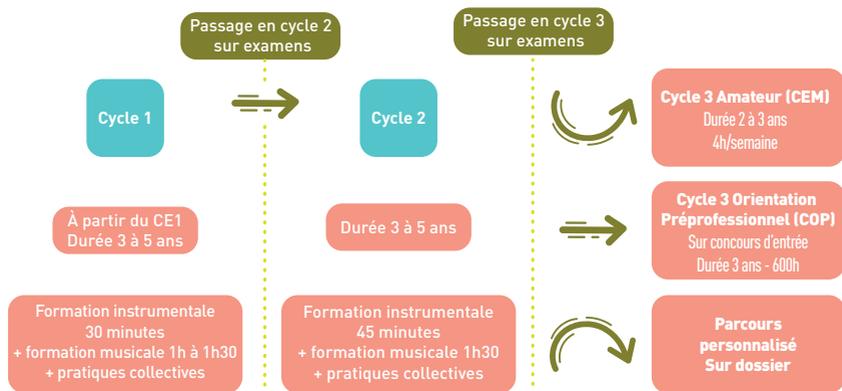


Initiation danse
CP puis CE1
1 heure hebdomadaire

OU

Initiation musique
CP
1h15 hebdomadaires

Parcours-études Musique

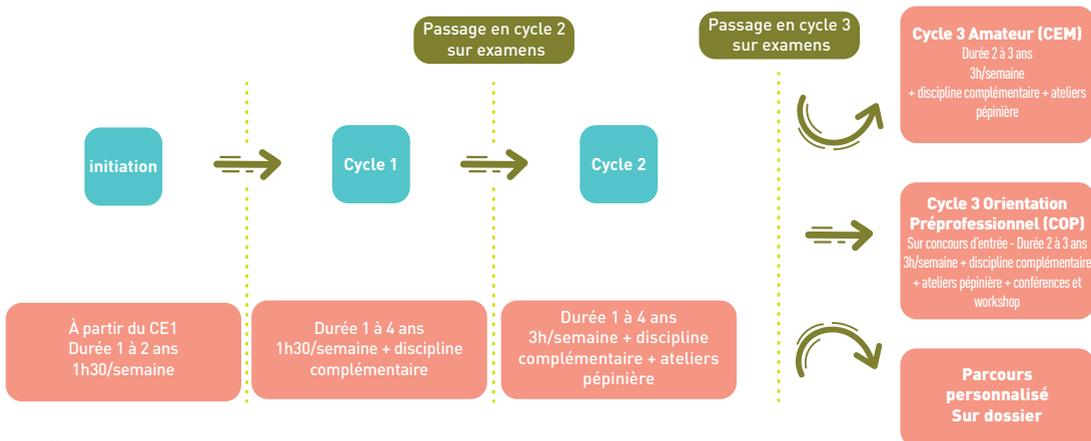


Il est possible de s'inscrire en parcours-étude musique à dominante écrite. Renseignements à la scolarité.

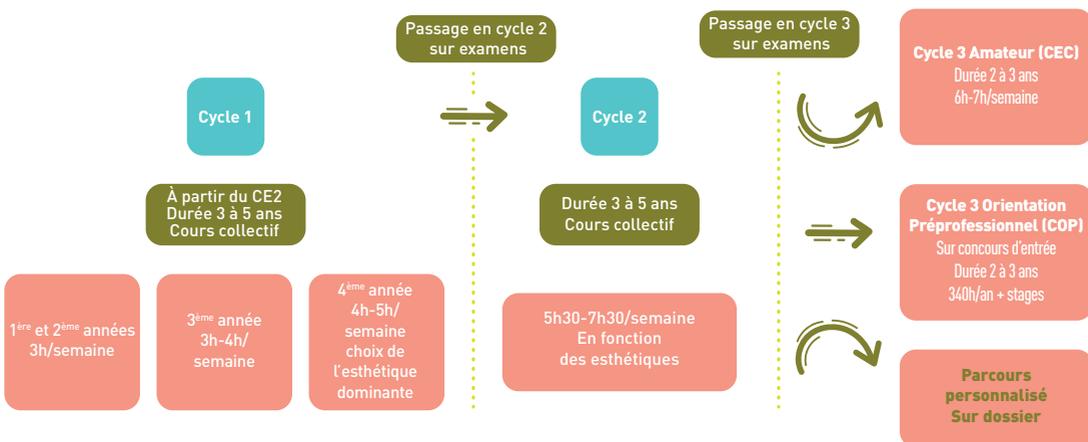
Discipline supplémentaire

Un élève peut s'inscrire à une discipline instrumentale supplémentaire sur avis pédagogique et en fonction des places disponibles. Il s'engage sur une année scolaire et devra renouveler sa demande chaque année.

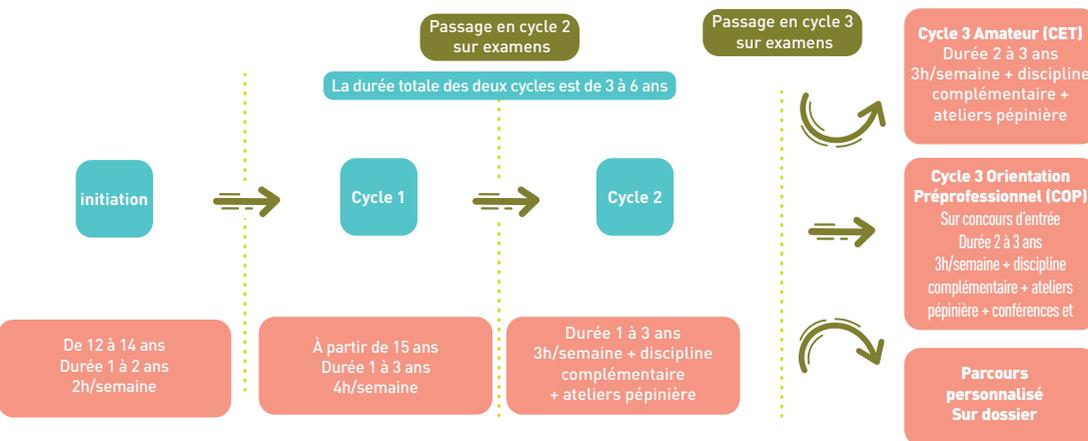
Parcours-études en composition électro-acoustique



Parcours-études danse



Parcours-études théâtre



ÉVALUATION

L'élève inscrit en parcours-étude musique, composition électro-acoustique, danse ou théâtre est évalué sous forme de bulletins semestriels. Un examen terminal est organisé à la fin de chaque cycle.

Autres parcours-études

Le Conservatoire propose et valorise d'autres parcours. L'inscription dans un autre parcours pédagogique est d'une durée limitée et se fait sous réserve des places disponibles.

• PARCOURS PRATIQUE CONTINUÉE

Possibilité de faire un perfectionnement après le cycle d'orientation préprofessionnel. Inscription sur dossier en fonction des places disponibles. Valable 1 an renouvelable.

• PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE MUSIQUE

Un élève qui suit une pratique collective uniquement.

• PARCOURS DE SOUTIEN AUX PRATIQUES AMATEURS

À destination des élèves ayant déjà pratiqué et souhaitant se remettre à niveau. Inscription sur dossier en fonction des places disponibles. Valable 1 an renouvelable.

• PARCOURS COMPAGNONNAGE

Résidence d'artistes pour un groupe déjà constitué (amateur ou en cours de professionnalisation) sur un projet spécifique. Dossier à déposer auprès de la direction, sous réserve de validation. Tarif spécifique.

• PARCOURS OUVERTURE

Pour les adolescents et les adultes qui souhaitent débiter. Valable pour 4 ans (cycle 1). Les élèves doivent suivre ensuite le parcours-étude en cycle 2.

• PARCOURS PERSONNALISÉ

Pour les élèves ayant validé le cycle 2, qui souhaitent suivre un cycle 3 sans certification. Cours à la carte si places disponibles.

En danse, les élèves suivent les mêmes cours que ceux qui présentent le CEM.

• PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAP)

Un élève peut suivre un parcours-étude avec une adaptation en fonction de ses besoins. Dans ce cas, des aménagements légers sont possibles à la suite d'un échange avec l'équipe pédagogique, l'élève, un responsable légal si l'élève est mineur et le référent inclusion du Conservatoire. (coordonnées page 14).

Un élève ne pouvant pas suivre un parcours-étude complet entrera en Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP).

• DOUBLE PARCOURS-ÉTUDE

Pour une première inscription, le double parcours-étude n'est pas possible sauf en initiation. Pour un élève qui se réinscrit, celui-ci peut demander à la direction une autorisation de cumuler un double parcours-étude sur deux spécialités différentes (danse-musique, danse-théâtre, musique-théâtre). La demande sera étudiée par l'équipe pédagogique et la direction. Si elle est accordée, elle est valable un an et devra être renouvelée à chaque réinscription.

Pratiques collectives

LES PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES

CHANT CHORAL (7-15 ANS)

La chorale est obligatoire si l'élève n'a pas intégré une autre pratique collective instrumentale.

LES CHŒURS MAITRISIENS

- Les petits chanteurs (7 à 10 ans)
- Les jeunes chanteurs (10 à 14 ans)
- Chœur ado (15 à 25 ans)

LES CHŒURS POUR LES ADULTES

- Chœur de femmes niveau 1
- Chœur de femmes niveau 2
- Chœur lyrique de femmes
- Chœur d'hommes
- Technique vocale

LES PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

LES ORCHESTRES

- Jeune Orchestre Symphonique (JOS)

Obligatoire pour les élèves des disciplines cordes frottées à partir de la troisième année de cycle 1 jusqu'au milieu de cycle 2. Optionnel pour les élèves de percussions, vents et piano à partir de la troisième année de cycle 1.

- Harmonie cadette

Obligatoire pour les élèves des disciplines vents et percussions à partir de la troisième année de cycle 1 jusqu'à la fin du cycle 1.

- Harmonie Junior

Obligatoire pour les élèves des disciplines vents et percussions en cycle 2.

- Orchestre symphonique

Obligatoire pour les élèves des disciplines cordes frottées à partir du milieu de cycle 2 jusqu'à la fin du cycle 3. Participation obligatoire sur minimum un semestre dans l'intégralité du cycle 3 pour les élèves des disciplines percussions et vents.

- Les Jeux Dits

Cet orchestre est à destination des adultes à partir de la troisième année de cycle 1 et jusqu'en milieu de cycle 2.

- Harmonie de la ville de Bourges

Obligatoire sur minimum un semestre dans l'intégralité du cycle 3 pour les élèves des disciplines percussions, piano et vents.

- La musique de chambre

Les cours de musique de chambre sont accessibles à partir du cycle 2 pour les adultes et du cycle 3 pour les enfants sauf dérogation.

AUTRES PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES

- Bande de hautbois et basson

- Ensemble de cuivres et percussions

Cet ensemble est à destination des élèves de cycles 2 et 3 des classes de cuivres et de percussions.

- Ensemble de flûtes

- Ensembles de harpes

Ensemble de harpes celtiques, ensemble de grandes harpes, ensemble adulte.

- Ensemble Berry sax

L'ensemble de saxophones est à destination des élèves de saxophones de cycles 2 et 3.

- Ensemble de guitare classique

Cet ensemble réunit les élèves de guitare classique de la troisième année de cycle 1 jusqu'au cycle 3.

- Ensembles de musiques traditionnelles

- Ensemble polyphonique de cornemuse

- Ensembles de musique métisse

- Ensemble de ukulélé

- Ensemble de musique arabo-andalouse

- Funky Jazz Ensemble

Cet ensemble est à destination des élèves à partir du cycle 2 qui souhaitent découvrir le répertoire jazz.

- Groupes de musiques actuelles amplifiées

- Musique Improvisée Totale (MIT)

Classes à horaires aménagés musique • danse • théâtre

- Cours hebdomadaires de musique, danse ou théâtre pendant le temps scolaire,
- Enseignement dispensé par des professeurs du Conservatoire et des professeurs certifiés par l'Éducation Nationale,
- **Dispositif gratuit** (pas de frais d'inscriptions ni de location d'instrument)

Néanmoins, en fonction des disciplines, du petit matériel et des manuels pédagogiques peuvent être demandés à l'achat.

- **Restitutions publiques au cours de l'année.**

L'intégration dans ce dispositif se fait en CE1 ou en 6ème, à l'issue de l'examen des candidatures en fin d'année scolaire précédente. Il n'y a pas de prérequis pour candidater.

LES TESTS D'ENTRÉES

Des tests d'entrées sont nécessaires pour intégrer les classes à horaires aménagés. Ils ont lieu en début ou en fin d'année scolaire. Ils permettent à l'équipe enseignante de voir la motivation du futur élève et ses aptitudes.



Manifestations publiques

Le Conservatoire de Bourges propose chaque année une programmation diverse et variée, composée de multiples spectacles, dont certains à destination des scolaires :

- Spectacles d'élèves,
- Spectacles d'associations et de compagnies,
- Spectacles d'enseignants artistes,
- Spectacles d'artistes extérieurs,
- Conférences, ateliers, masterclasses...

LE PARCOURS DU SPECTATEUR

Intégré aux parcours-études, le parcours du spectateur permet à l'élève d'assister à des spectacles en fonction de son âge pour une éducation à la sensibilité artistique. L'enfant de moins de 7 ans assiste à un spectacle dans l'année scolaire, si possible sur le temps de cours. L'enfant à partir de 7 ans assiste à deux spectacles dans l'année scolaire et si possible sur le temps de cours. Le parcours du spectateur est compris dans l'évaluation continue.



Le Conservatoire

Le Conservatoire de Bourges se situe sur les rives d'Auron, dans un bâtiment d'une surface totale de 7000 m², conçu dans une démarche environnementale affirmée.

Quelques salles emblématiques du Conservatoire :



AUDITORIUM CORINNE-DADAT

Avec une capacité de 465 places assises et 11 places PMR, l'Auditorium Corinne-Dadat propose chaque année une programmation diverse et variée. La saison de l'Auditorium Corinne-Dadat et des spectacles hors-les-murs est à retrouver dans la brochure de programmation trimestrielle du Conservatoire www.ville-bourges.fr/site/concerts-conservatoire.



SALLE MOZART

Située au premier étage du bâtiment, la salle Mozart accueille régulièrement des auditions d'élèves, des masterclasses et des spectacles à petites journées (80 places assises).



BIBLIOTHÈQUE-PARTOTHÈQUE

La bibliothèque-partothèque, située au cœur du Conservatoire, met à disposition des élèves et des professeurs divers documents. Partitions, ouvrages pédagogiques, ouvrages jeunesse, magazines, CD et vinyles sont à venir consulter ou emprunter. Des élèves viennent régulièrement y jouer devant les usagers au fil de l'année !

Informations pratiques

Accueil : 02 48 48 13 60 | conservatoire@ville-bourges.fr

Scolarité : 02 48 48 13 64 | 02 48 67 57 22 | scolarite.conservatoire@ville-bourges.fr

Référent inclusion : 06 21 39 49 62 | inclusion.conservatoire@ville-bourges.fr

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025 HORAIRES DU CONSERVATOIRE

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Lundi de 13h30 à 22h

Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 22h

Mercredi de 8h30 à 22h

Samedi de 8h30 à 17h

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

HORAIRES DE LA SCOLARITÉ

EN PÉRIODE SCOLAIRE

Lundi de 13h30 à 17h

Mardi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Jeudi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi de 10h à 16h

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE-PARTOTHÈQUE

Lundi de 13h30 à 18h

Mardi de 10h à 12h et de 13h à 18h

Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 18h30

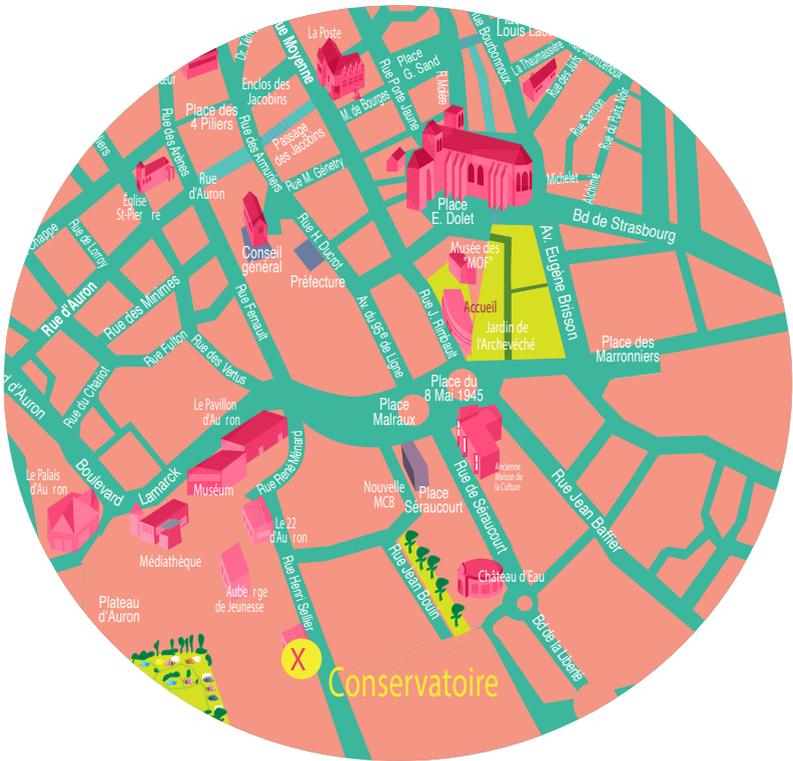
Jeudi de 10h à 12h et de 13h à 18h30

Vendredi de 10h à 12h30

EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES

Du lundi au vendredi de 10h à 16h





RÉSEAUX SOCIAUX :



@conservatoiredebourges



Site internet (Ville de Bourges) :

www.ville-bourges.fr/site/conservatoire-musique-danse-theatre

